



République Française

Paris, le

DIRECTION DE L'EAU

Affaire suivie par : Jean-Paul RIVAUD  
Ligne directe : 01.42 19 12 07  
Télécopie : 01 42 19 13 34  
Mel : jean-paul.rivaud@environnement.gouv.fr  
Réf. : DE/JPR-JL n°  
dureau5

NOTE

**Objet :** conclusions de la réunion des directeurs de l'eau européens (Athènes, 17-18 juin 2003)

La réunion tenue sous présidence grecque a rassemblé les directeurs de l'eau des quinze pays de l'Union européenne et des dix pays en accession.

**Point 1 de l'ordre du jour : mise en œuvre de la DCE.**

Comme lors de chaque réunion des directeurs de l'eau, un questionnaire a été diffusé par la présidence interrogeant sur quatre points : transposition de la DCE ; progrès à attendre d'ici fin 2003 ; l'implication des parties intéressées ; les difficultés rencontrées.

La synthèse des réponses montre que la transposition est partout bien avancée, même si de légers retards pourront se produire *in fine* par rapport à la date du 22 décembre. Les décisions concernant les districts hydrographiques et les autorités compétentes ne posent pas de problème majeur. L'implication des parties intéressées est souvent bien avancée. Difficultés principales : mécanismes de coordination ; calendrier serré ; manque de ressources humaines et problèmes de coût ; manque de données.

**Point 2 de l'ordre du jour : avancement de la stratégie commune DCE.**

Les directeurs souhaitent que la charge de travail induite par la stratégie commune soit allégée. Il faut maintenir uniquement les activités qui apportent une valeur ajoutée.

*Zones humides* : le document devra être présenté à la prochaine réunion des DE. Il doit distinguer clairement ce qui correspond à des obligations et les bonnes pratiques.

*Interétalonnage* : les Etats-membres doivent communiquer leurs données avant fin juillet.

*Rapportage* : les DE souhaitent que soient bien distinguées les exigences liées aux directives et ce qui va au-delà. Le document de fond (« concept paper ») diffusé par la Commission sera examiné par le groupe de travail et le groupe stratégique.

**Point 3 de l'ordre du jour : organisation et programme de travail 2003-2004.**

La nouvelle structure de travail et les mandats des groupes ont été adoptés. En ce qui concerne l'économie, l'existence de deux groupes de rédaction a été mise en cause. Les mandats seront donc revus afin de limiter les activités aux travaux véritablement nécessaires au niveau européen.

Sur proposition française, la nécessité d'un travail sur le contenu des programmes de mesures a été reconnue. Il ne s'agit pas de rédiger un document détaillé mais de se limiter à l'essentiel (« feuille de route ») pour pouvoir communiquer avec le public, les élus etc. sur ce sujet. Ce point sera discuté lors du prochain groupe de coordination stratégique, sur la base d'un papier préparé par la Commission qui tiendra compte des commentaires proposés par le groupe de travail IRBM à l'issue de sa réunion de début juillet.

#### **Point 4 de l'ordre du jour : tests intégrés dans les bassins-pilotes.**

Il a été demandé à la Commission de s'investir davantage sur ce dossier à l'avenir. Un rapport sera présenté par le JRC lors de la prochaine réunion des directeurs de l'eau.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : comité de l'article 21.**

Lors de la première réunion du comité de l'article 21 de la DCE, le principal problème concerne la possibilité de participation des « parties intéressées » qui sont incluses dans le processus de la stratégie DCE (la France s'interroge fortement sur l'opportunité de cette participation dans la mesure où existe la stratégie commune qui nous conduit à travailler ensemble). Dans l'attente d'avis juridiques demandés par la Commission, le débat entre directeurs n'a pas eu lieu.

#### **Point 6 de l'ordre du jour : préparation des directives-filles.**

- projet de directive sur les **eaux souterraines** : la proposition de directive devrait être publiée avant l'été. La consultation inter-services est achevée et la Commission nous donne quelques jours pour adresser des remarques de fond. Le texte dans son état actuel est une bonne base de départ.

- **substances prioritaires** : la Commission annonce que les deux textes qui doivent être préparés, l'un sur les contrôles d'émissions et l'autre sur les normes de qualité environnementale devraient être prêts au début 2004.

#### **Point 7 de l'ordre du jour : DCE et agriculture.**

Un document de la Commission européenne a été présenté aux directeurs. Les Etats-membres sont invités à présenter leurs commentaires sur ce document avant la fin juillet.

#### **Point 8 de l'ordre du jour : directive eaux de baignade.**

La France a lancé le débat en présentant ses difficultés vis à vis du texte actuel, notamment l'abaissement des niveaux des seuils dont le bénéfice sanitaire n'est pas clairement démontré.

Plusieurs Etats-membres ont exprimé leur souhait d'un texte offrant davantage de flexibilité. La première lecture au Parlement est désormais prévue pour le 1<sup>er</sup> octobre 2003. L'Italie a indiqué que ce texte ferait partie de ses priorités.

#### **Point 9 de l'ordre du jour : protection contre les crues.**

Le document de bonnes pratiques en matière de protection contre les crues produit par le groupe de travail co-piloté par les Pays-Bas et la France a été présenté. Les derniers commentaires écrits doivent être transmis avant le 17 juillet.

En ce qui concerne les suites et la valeur ajoutée d'une approche européenne de la protection contre les crues, les directeurs de l'eau :

- ont indiqué leur accord pour un engagement politique fort dans le but d'améliorer la protection des citoyens européens ;

- ont rappelé que l'outil essentiel est l'approche gestion intégrée par bassin-versant et que les commissions internationales possédaient une expérience importante dans ce domaine ;
- ont indiqué que le développement d'échanges techniques et de programmes de recherche seraient utiles ;
- ont invité la Commission à explorer les possibilités de financement européens concernant la prévention contre les crues ;
- ne sont pas parvenus à un accord en ce qui concerne les instruments à mettre en place (documents d'orientation, recommandations, plan d'action, directive...).

**Point 10 de l'ordre du jour : stratégie marine.**

Les directeurs de l'eau acceptent d'inclure les travaux liés à la stratégie marine dans leur mandat. Il est nécessaire de commencer à travailler même si l'organisation n'est pas totalement définie. Trois groupes de rédaction sont mis en place : substances dangereuses, surveillance et évaluation, approche écosystémique. Les projets de mandats de ces groupes seront établis après la réunion d'OSPAR à Brême et seront discutés lors du prochain groupe de coordination stratégique.

**Point 12 de l'ordre du jour : changement climatique.**

La Commission produira pour une prochaine réunion des directeurs de l'eau un document rassemblant les informations disponibles sur les conséquences possibles du changement climatique.

**Point 15 de l'ordre du jour : divers.**

Deux points demandés par la France :

- information sur Pavillon bleu : le gouvernement a décidé de se retirer des instances d'attribution du Pavillon bleu, opération désormais strictement privée ;
- demande d'information sur le financement des projets dans le cadre de MEDA eau multilatéral dont le fonctionnement est totalement opaque.

**Prochaines réunions** : 24 et 25 novembre 2003 à Rome ; 22 et 23 juin 2004 à Dublin.

**Rappel des échéances :**

- M-F Bazerque : communication des données concernant l'interétalonnage avant fin juillet.
- J-P Rivaud : avis sur le document de fond (« concept paper ») concernant le rapportage.
- C. Noël, B. Kaczmarek et J-P Rideau : propositions en matière de mandats des groupes « économie » (avant le 1<sup>er</sup> juillet).
- J-P Rivaud : base juridique sur les possibilités de participation au comité article 21.
- P. de Montlivault : avis sur le projet de directive sur les eaux souterraines (avant 20 juin).
- P. de Montlivault : avis sur le document DCE et PAC avant fin juillet.
- N. Jeanjean : quelle participation aux différents groupes de rédaction sur la stratégie marine (début des travaux en septembre 2003)?